

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation. Pour une meilleure sécurité financière en cas de séjour à l'hôpital.



Vos avantages:

- Une indemnité journalière pouvant atteindre CHF 350 par jour
- Pas besoin d'attester du surcoût dû à la maladie ou à l'accident
- Libre utilisation de l'indemnité journalière
- Cumul du droit aux prestations en cas:
 - D'hospitalisation dans le service des soins intensifs
 - D'hospitalisation d'urgence à l'étranger
- Avance des frais en cas de séjour hospitalier prolongé
- Indemnisation forfaitaire pour chaque naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière)

Des prestations substantielles, utilisables individuellement.

Pour chaque journée passée à l'hôpital, l'assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation verse un montant fixé à l'avance, à partir du 3^e jour en cas de maladie et du 1^{er} jour en cas d'accident. Vous pouvez utiliser ce montant individuellement selon vos désirs et vos besoins, que ce soit pour payer le supplément de prix d'une chambre à un ou deux lits, pour couvrir la perte de salaire ou pour engager une aide de ménage. Le montant de la prime est déterminé en fonction de l'âge que vous avez au moment de l'entrée en vigueur du contrat. La CSS renonce à des adaptations de primes lorsque vous avancez en âge. L'assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation propose cinq variantes conformes aux besoins.

Economiser sur les primes:

- 10 % de rabais pour les assurés CSS
- Primes attrayantes pour les familles

Des compléments judicieux

Il est astucieux de combiner l'assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation à une assurance complémentaire d'hospitalisation. Ainsi, vous pouvez par exemple réduire considérablement une éventuelle participation aux coûts en cas de séjour en division demi-privée ou privée.

En tous points personnel:
conseil au 0844 277 888
www.css.ch/hospitalisation

Informations et prestations d'un coup d'œil.

Variantes	Age	Personne seule (prime en CHF/mois)	Couple/conjoints (prime en CHF/mois)	Familles (prime en CHF/mois)	4 ^e enfant et chaque enfant en plus (supplém. en CHF/ mois)
Plan de prestations A	17–39	20.00	38.00	48.00	3.00
CHF 150 par jour	40–54	29.00	56.00	71.00	3.00
CHF 4500 par mois	55–65	45.00	85.00	107.00	3.00
au max. CHF 216 000	66–75	56.00	108.00		–
par séjour hospitalier	76–82	65.00	124.00		–
Plan de prestations B	17–39	30.00	59.00	73.00	3.00
CHF 250 par jour	40–54	46.00	87.00	110.00	3.00
CHF 7500 par mois	55–65	68.00	131.00	164.00	3.00
au max. CHF 360 000	66–75	87.00	167.00		–
par séjour hospitalier	76–82	99.00	191.00		–
Plan de prestations C	17–39	45.00	86.00	109.00	3.00
CHF 350 par jour	40–54	68.00	130.00	164.00	3.00
CHF 10500 par mois	55–65	101.00	194.00	245.00	3.00
au max. CHF 504 000	66–75	129.00	248.00		–
par séjour hospitalier	76–82	148.00	284.00		–
Plan de prestations D	17–39	8.00	13.00	17.00	2.00
CHF 50 par jour	40–54	10.00	21.00	26.00	2.00
CHF 1500 par mois	55–65	16.00	30.00	39.00	2.00
au max. CHF 72 000	66–75	21.00	39.00		–
par séjour hospitalier	76–82	24.00	45.00		–
Plan de prestations E	17–39	14.00	28.00	34.00	2.00
CHF 100 par jour	40–54	22.00	42.00	52.00	2.00
CHF 3000 par mois	55–65	32.00	62.00	78.00	2.00
au max. CHF 144 000	66–75	41.00	79.00		–
par séjour hospitalier	76–82	48.00	90.00		–

Rabais de combinaison

Les personnes qui ont conclu une assurance Standard CSS plus ou une assurance d'hospitalisation myFlex à la CSS bénéficient d'un rabais supplémentaire de 25 % sur la prime de l'assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.